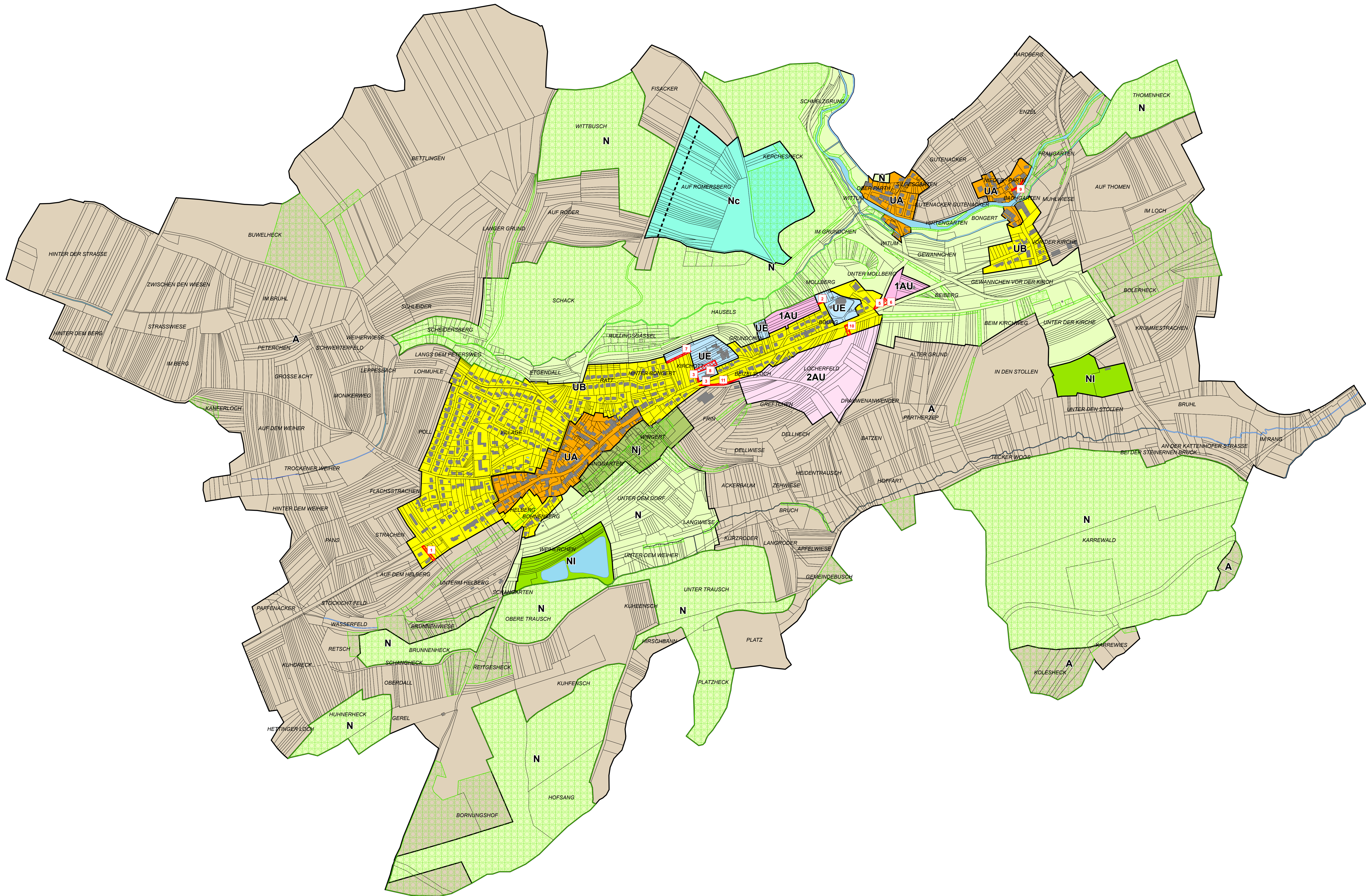




- Emplacement Réservé
- Espaces Boisés Classés
- Recul de la zone carriable (40 mètres)

maître d'ouvrage :
Commune de Boust

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal du 07/11/2011

REVISION ALLEE N° 1

vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal
en date du 15/11/2021

A Boust, le
M. Guy KREMER, le Maire

